DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

OBJET :
27. ADHÉSION À L'OFFRE DE SERVICE PRESTATION CHÔMAGE DU CDG 59.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le 22-06-2021
ID : 059-215904004-20210614-21062[illegible]-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives à** M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Cdg59 accompagne les collectivités dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agents involontairement privés d'emploi.

Considérant les demandes croissantes des collectivités en matière d'accompagnement, le conseil d'administration du Cdg59 a décidé le 15 avril dernier de structurer une offre de services faisant l'objet d'une tarification.

Si la commune souhaite adhérer à la prestation chômage, il y a lieu de conclure une convention d'adhésion avec le Cdg59 définissant les modalités de la prestation chômage.

Le conseil municipal invité, **à l'unanimité**, autorise la commune à adhérer à ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de la prestation chômage, annexée à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

La convention est jointe pour prise de connaissance de la tarification.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

MAIRIE DE MERVILLE 59660

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.